

AVIS SUR LES PRINCIPES DEVANT GUIDER LA RÉPARTITION DES MESURES MINISTÉRIELLES SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) 2025-2026

Avis présenté au

Centre de services scolaire de Montréal

Alliance des professeures et professeurs de Montréal

19 juin 2025

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —



Le 5 mai dernier, le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) déposait la documentation soumise à la consultation aux représentantes et représentants de l'Alliance (en annexe) dans le cadre des travaux du Comité pédagogique de consultation (CPC). Seuls les principes devant guider la ventilation budgétaire y apparaissent. Les parties s'entendent sur cette approche en raison de la possibilité d'acheminer plus tôt les sommes dans les milieux, prévoyant l'approbation par ses instances de la ventilation proposée en septembre plutôt qu'en novembre/décembre. L'Alliance exige malgré tout que la ventilation de la répartition budgétaire lui soit soumise le plus vite possible aux fins de vérification, l'objectif de l'Alliance n'étant pas de signer un chèque en blanc à l'employeur en acceptant de procéder de la sorte.

Les principes devant guider la ventilation des TIC pour 2025-2026 sont les suivants :

1. Répondre aux obligations légales :
 - Normalisation des équipements;
 - Rehaussement de la posture de sécurité.
2. Poursuivre le remplacement des vieux tableaux numériques interactifs (TNI) et répondre au besoin d'ajout de classe titulaires (sic);
3. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft;
4. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues :
 - Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements;
 - Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI.
5. Récupérer les sommes non engagées au 1er avril 2026 des mesures TIC décentralisées vers les établissements (de l'année courant (sic) et précédente) en vue d'une priorisation pour l'acquisition de (sic) EI.

Ci-dessous les recommandations de l'Alliance :

D'une part, comme mentionné précédemment, il faudra que le CSSDM fournisse la ventilation du budget dans les plus brefs délais. Il faudra également qu'il continue d'informer l'Alliance des démarches entreprises afin de s'assurer de la pérennité des montants alloués en vertu des règles budgétaires édictées, notamment auprès du ministère de l'Éducation (MEQ).

En effet, force est de constater qu'une modeste augmentation des ressources du budget de la mesure 50760 allouée pour la mise aux normes des infrastructures technologiques a permis aux quelques 194 M\$ alloués en 2020-2021, réduits en 2021-2022 à 86,5 M\$, de passer à 93,5 M\$ pour 2022-2023 puis à 110 M\$ en 2023-2024 et en 2024-2025¹. En

¹ Les règles budgétaires 2025-2026 n'étaient pas publiées au moment d'écrire ces lignes.

faisant la comparaison avec 2019-2020, quand les sommes prévues à cette mesure étaient de 120,6 M\$, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement de la CAQ n'est pour l'instant toujours pas revenu à un financement annuel équivalent à la période prépandémique, alors que l'utilisation de l'ordinateur et du numérique est en constante augmentation. Les profs accumulent en effet des ressources éducatives disponibles en ligne pour compléter leur enseignement et leur accessibilité est névralgique au déploiement de la planification des apprentissages.

D'autre part, l'Alliance livrait son avis le 3 juin dernier sur la proposition de répartition du CSSDM des mesures ministérielles concernant les ressources éducatives numériques (REN) pour 2025-2026. Elle y approuve la répartition proposée sous réserve d'un certain nombre d'exigences, dont l'engagement de l'employeur à décentraliser, aux secteurs de la formation générale des jeunes et de l'éducation des adultes, des sommes permettant notamment l'acquisition locale de REN. Un tel engagement devrait aussi faire l'objet d'une promotion dans les milieux pour que les sommes ainsi décentralisées soient connues et utilisées. Cela permettra vraisemblablement de maximiser leur utilisation. Nous pensons que la disponibilité de moyens dans chacun des milieux permettra aux profs non seulement de se prononcer dans le cadre de la consultation prescrite par l'Entente locale au Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école quant à leurs besoins en matière d'équipements et de ressources numériques, mais également de déployer librement un enseignement innovant en phase avec les besoins des générations futures de citoyennes et citoyens qu'ils s'affairent à instruire.

Enfin, l'Alliance redemande formellement au CSSDM d'intervenir auprès du MEQ afin que les sommes allouées aux mesures TIC soient bonifiées de manière substantielle dès cette année et pour les années à venir afin, notamment, de mieux contrer l'obsolescence des outils technologiques pour soutenir les enseignantes et enseignants qui choisissent en toute autonomie d'utiliser le numérique dans leur enseignement. Un tel objectif passe, entre autres, par la continuité de la mise aux normes des infrastructures technologiques, y compris le rehaussement, puis le maintien de la qualité de la connexion sans fil. Or, rappelons que le développement exponentiel de la technologie et en particulier des logiciels, couplé à leur obsolescence notamment en raison de la mainmise des géants de la technologie sur l'univers numérique et l'imposition par ces derniers de systèmes d'exploitation en circuit fermé, au détriment des systèmes libres, engendre des besoins croissants tant au niveau de la bande passante qu'en matière de renouvellement de l'infrastructure technologique.

De telles représentations auprès du MEQ et des prises de position publiques et fortes de la part de sa direction générale, y compris pour contrer la position de monopole qui profite notamment à *Scolab inc.* (société privée détentrice de la REN *Netmath*) placerait le CSSDM, le centre de services scolaire le plus imposant au Québec, comme chef de file des employeurs à la défense d'une instruction publique, gratuite et de qualité. Nous l'invitons à suivre cette voie et à revendiquer toutes les ressources essentielles et nécessaires pour remplir adéquatement sa mission et contribuer à rendre les conditions

d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignantes et enseignants conformes aux ambitions justes et légitimes de celles et ceux qui font l'école.

Il en va ni plus ni moins de la survie de l'école publique au Québec, prise en otage par des intérêts privés, et souvent étrangers, ayant réussi à imposer leurs technologies et à les rendre indispensables. Dans un contexte de guerre commerciale avec le principal partenaire économique du Canada, l'école publique doit pouvoir s'appuyer sur les institutions dont elle dépend, les centres de services scolaires et le MEQ au premier chef, pour qu'elles assurent sa survie. Cela, faut-il le rappeler, relève de la mission du CSSDM qui est « d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative [...] ».

Consultation : Mesures 50760 – rehaussement des infrastructures technologiques 2025-2026 Principes directeurs

Rencontre du 5 mai 2025

s'unir^{pour}
réussir

**Centre
de services scolaire
de Montréal**

Québec 

Intentions de la présentation

- Consulter l'Alliance sur les principes directeurs qui guideront la ventilation budgétaire
- Débuter la consultation auprès des membres le plus rapidement possible
- Répartir le financement dès sa réception en fonction de ces principes
- Déposer à l'automne au CPC le résultat de cet exercice

s'unir pour
réussir

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Principes directeurs - objectifs

- Afin d'accélérer le transfert des sommes vers les établissements, le comité de partenaires a décidé d'adopter pour la première fois en mai 2019 des principes directeurs qui guiderait la priorisation des mesures et la ventilation budgétaire aussitôt que reçu du Ministère.
- Suite à la consultation de 45 jours de l'APPM ainsi que la présentation en Comité de répartition des ressources (CRR), un rapport proposant la priorisation des mesures a été déposé au conseil des commissaires de septembre 2019, devançant ainsi le processus de 2 mois et permettant ainsi de distribuer les enveloppes budgétaires plus rapidement aux établissements.
- Le comité de partenaires du mois d'avril a décidé de proposer à nouveau des principes directeurs compte tenu que les règles budgétaires finales ne sont pas encore connues.
- Cinq principes directeurs ont donc été adoptés au comité du 11 avril 2025.
- La consultation aux membres pourrait ainsi débuter le plus rapidement possible, en vue d'une présentation au comité de répartition des ressources en septembre prochain.

s'unir pour
réussir

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

Principes directeurs proposés

- I. Répondre aux obligations légales
 - a. Normalisation des équipements
 - b. Rehaussement de la posture de sécurité
- II. Poursuivre le remplacement des vieux tableaux numériques interactifs (TNI) et répondre au besoin d'ajout de classe titulaire
- III. Renouveler en priorité les licences des ressources éducatives numériques (REN) et les licences Microsoft
- IV. Maintenir la priorisation des années antérieures, en fonction des enveloppes reçues
 - a. Acquisition d'ordinateurs pour les besoins d'agrandissements
 - b. Maintien de l'entretien centralisé des TNI/EI
- V. Récupérer les sommes non engagées au 1^{er} avril 2026 des mesures TIC décentralisées vers les établissements (de l'année courant et précédente) en vue d'une priorisation pour l'acquisition de EI